

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-406

Achats publics

Acquisition de petits matériels pour  
l'équipement, la protection et le  
conditionnement des documents imprimés et  
audiovisuels des médiathèques de Roannais  
Agglomération

Marchés avec la société SARL EURE FILM  
ADHESIFS (lots 1 et 2)

Certifié exécutoire	26 DEC. 2022
Reçu en préfecture	20 DEC. 2022
Publié	26 DEC. 2022

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Lecture publique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président une délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération procèdent chaque année à l'acquisition de documents imprimés et audiovisuels à destination de leurs usagers ;

Considérant qu'un atelier d'équipement traite les quelques 7500 nouveaux documents annuels, effectue les réparations ainsi que le renouvellement de signalétique des exemplaires au fil de l'eau ou lors de chantiers documentaires et qu'il convient de disposer des petits matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations ;

Considérant que les marchés d'acquisition de petits matériels pour l'équipement, la protection et le conditionnement des documents imprimés et audiovisuels des médiathèques de Roannais Agglomération arrivent à échéance au 31 décembre 2022 et qu'il convient de renouveler ces prestations ;

Considérant qu'à cet effet, une consultation a été organisée en procédure adaptée le 7 octobre 2022 sous la forme d'accords-cadres à bons de commandes sans montant minimum et avec un montant maximum annuel :

- Lot n°1 ; Films et matériels pour l'équipement et la protection des documents imprimés et audiovisuels (maximum annuel de 12 000 € HT)
- Lot n°2 : Boîtiers, pochettes plastique et petites fournitures pour le conditionnement des documents imprimés et audiovisuels (maximum annuel de 6 000 € HT)

Considérant qu'un seul pli a été reçu correspondant à une offre pour chacun des lots ;

Considérant la conformité et la qualité de l'offre présentée par la SARL EURE FILM ADHESIFS, pour chacun des deux lots.

**DECIDE**

- D'approuver les accords-cadres à bons de commandes d'acquisition de petits matériels pour l'équipement, la protection et le conditionnement des documents imprimés et audiovisuels des médiathèques de Roannais Agglomération avec la société SARL EURE FILM ADHESIFS, comme suit :

N°	Dénomination des lots	Montant	
1	Films et matériels pour l'équipement et la protection des documents imprimés et audiovisuels	au vu des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires et des tarifs en vigueur « catalogue », auxquels sera affecté un rabais de 15%	sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 € HT
2	Boîtiers, pochettes plastique et petites fournitures pour le conditionnement des documents imprimés et audiovisuels	au vu des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires et des tarifs en vigueur « catalogue », auxquels sera affecté un rabais de 10%	sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 6 000 € HT

- De préciser que ces accords-cadres sont conclus pour une durée de un an à compter du 2 janvier 2023, reconductible trois fois par période de un an, sans excéder une durée totale de quatre ans ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général - section d'investissement ;

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux finances  
Et aux achats publics

